Image not found or type unknown

Ordonnance de non conciliation et domicile conjugal

Par **dan 972**, le **15/05/2010** à **11:59**

Bonjour,
L'ordonnance de non conciliation remise à mon futur ex mari lui a été remise le 29 Mars par huissier; elle lui fixe un délais de 3 mois pour quitter le domicile conjugal.
A ce jour, il n'a effectué aucune démarche qu'à a son relogement et me précise ne pas vouloir quitter le domicile.
Que puis-je faire, sachant que pour moi, il ne m'est pas financièrement possible de me reloger si lui ne part pas.
Par ailleurs, il ne compte pas prendre d'avocat pour entamer la suite de la [/faq/4289-procedure-definition procédure] et n'a pas fait opposition à la décision de l'ordonnance de non conciliation.
Comment poursuivre la procédure. ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés